

Bannes Fêtes
DE FIN D'ANNÉE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p 1

POUR UNE CGT EN LOT ET GARONNE,
INCONTOURNABLE,
REVENDICATIVE ET EFFICACE ! p 2MOBILISATION DES PERSONNELS AESH
DU 19 OCTOBRE 2021 p 2POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE
DES SALAIRES ! p 3

LES INFOS DU CHICMT p 3

L'UNION DÉPARTEMENTALE
A ADHÉRÉ À VISA p 4NON À LA MISE À MORT
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE p 4

CONGRÈS DE L'UNION LOCALE DE MARMANDE ... p 4

AGENDA FORMATION SYNDICALE

du 24 au 28 janvier : CSE

du 7 au 11 février : CHSCT (fonction publique)

du 3 et 4 mars : FICHE DE PAIE

le 10 mars :

COMBATTRE SYNDICALEMENT L'EXTREME DROITE

du 14 au 18 mars : PARTICIPER MODULES 1 ET 2

le 24 mars : DS

INFO UD

L'union Départementale sera fermée
du jeudi 23 décembre
au vendredi 31 décembre inclus.

ÉDITORIAL

Au 1^{er} décembre, les 2 dernières dispositions à l'encontre des privés d'emploi ont été mises en place : dégressivité de l'allocation chômage et l'augmentation de la durée d'affiliation nécessaire pour ouvrir ou recharger ses droits.

Avec le passage en force du gouvernement, la réforme de l'assurance chômage est désormais achevée.

Réforme INJUSTE, INEFFICACE et PUNITIVE, dont le seul but est de faire des économies, au prix d'une augmentation de la pauvreté des chômeurs et de leurs familles, sans aucun effet réel sur le marché de l'emploi !

Plutôt que d'appeler à la chasse aux chômeurs, c'est aux emplois proposés et à leur qualité qu'il faut s'atteler !

En ce sens, la « campagne salaire » de la CGT a permis d'enclencher un processus de mobilisation et de luttes autour des exigences salariales et/ou de défense de l'emploi et de placer ces questions au cœur des débats médiatiques ; favorisant un climat de mobilisation qui s'amplifie.

Notre journée d'étude départementale sur les salaires du 9 novembre dernier, a rassemblé 30 camarades. Plusieurs syndicats se sont emparés du matériel et ont passé commande des « bulletins de paye » travaillé par les fédérations et la confédération.

Plusieurs mobilisations dans le 47 : le 20 novembre « contre les violences faites aux femmes », le 7 novembre pour le secteur social et médico-social où 350 salarié.es déterminé.es ont manifesté sous la pluie et dont une délégation a

été reçue au conseil départemental. Le prochain appel étant une journée d'action de l'ensemble des secteurs de la fédération santé et action sociale, mardi 11/01/22.

Dans ce contexte, c'est bien à partir de l'ancrage des luttes dans les entreprises et le travail fait par nos syndicats auprès des salarié.es que nous pourrions élever le rapport de force et créer les conditions pour fédérer ces mobilisations, en **une journée d'action interprofessionnelle unitaire fin janvier, début février 2022, sur les questions de salaires et d'emploi !**

Nous devons préparer cette journée d'action avec les salarié.es.

Tous les syndicats ont le matériel confédéral nécessaire : la pétition salaire, les fiches argumentaires sur les cotisations, le vade-mecum du salaire et un modèle de demande d'ouverture des négociations salariales dans les entreprises ou dans les branches.

Porter les questions sociales et tout particulièrement celles des salaires et du point d'indice, du pouvoir d'achat pour les retraités et les privés d'emplois doit être notre priorité.

Au nom du bureau de l'UD, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Corinne CHARRY
Secrétaire Générale

POUR UNE CGT EN LOT ET GARONNE, INCONTOURNABLE, REVENDICATIVE ET EFFICACE !

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale qui a accru les inégalités économiques, sociales et environnementales, le syndicalisme est autant un moyen de protection que de conquêtes sociales.

Aujourd'hui mis à mal, le syndicalisme reste néanmoins une force qui permet aux travailleurs et travailleuses d'avoir un espoir d'améliorer leur quotidien et de transformer durablement leur vie. Partout, y compris dans notre département, des luttes existent pour s'opposer et construire. Mais au-delà, tout le syndicalisme est interrogé sur sa capacité à transformer la société, la CGT n'y échappe pas.

Bien avant la crise sanitaire, le capital en imposant ses choix, a dégradé les conditions de travail et de vie de millions de salarié.es et a affaibli l'influence de la principale organisation syndicale de salarié.es. Le déclin industriel, les plans de licenciements, les externalisations, les délocalisations conduisant à la casse de l'emploi notamment en production et le sabotage des services publics, avec la destruction massive d'emplois, ont participé à une baisse d'influence de la CGT, historiquement implantée dans l'Industrie et les Services Publics.

Le défi qui est posé à la CGT est bien celui d'avoir des syndicats capables de convaincre par la bataille d'idées le plus grand nombre de salarié.es à se mobiliser pour gagner. Cela part de l'émergence des besoins des salarié.es au plus près des postes de travail, service par service, catégorie par catégorie, permettant la prise de conscience et l'amorce du débat d'idées. Puis, c'est l'élaboration démocratique d'un cahier revendicatif répondant aux besoins exprimés faisant le lien du « carreau cassé » aux enjeux « globaux » et aux repères revendicatifs

de la CGT à tous ses niveaux. Enfin, elle se conclut par la conviction par la bataille d'idées du plus grand nombre de salarié.es à se mobiliser au vote CGT à la syndicalisation CGT, à entrer dans l'action CGT pour GAGNER !

Des syndiqué.es plus nombreux pour être plus fort, des syndiqué.es mieux formé.es pour être plus efficaces, tel est l'objectif du thème 6 – Syndicalisation, renforcement, déploiement - de notre congrès départemental qui s'est tenu au mois de mai dernier.

Oui nous pouvons réaffirmer avec fierté et nous le prouvons régulièrement dans les nombreuses luttes, que la CGT, notre CGT est une organisation syndicale de lutte de classe et de masse.

Nous devons amplifier le travail déjà engagé, avec notamment comme ambition, de renforcer le rôle et la place des syndicats comme organisation de base d'une CGT de conquêtes sociales. Les résultats de l'audience de la CGT lors des élections professionnelles, viennent renforcer un peu plus encore, notre détermination de reconquête, liant les enjeux de syndicalisation, d'élections et de mobilisations.

Renforcer et structurer la CGT là où elle est présente et de manière spécifique, l'implanter là où elle est absente, n'est pas une tâche de plus, mais une impérieuse nécessité pour l'avenir de notre syndicalisme !

Michel VALENTIN-GARRIGUE

Bureau UD CGT 47

MOBILISATION DES PERSONNELS AESH DU 19 OCTOBRE 2021



Le 19 octobre 2021, les personnels AESH se sont réunis devant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) à l'appel de l'intersyndicale FSU- CGT Educ'action. Métier à 99% féminin, ces personnels sont employés sur des contrats précaires. Payés environ 700€ par mois (en dessous du SMIC) pour 25 heures de travail hebdomadaire, ces personnels sont amenés à aider les élèves en situation de handicap cumulant plusieurs établissements et écoles dans une même journée. La mise en place des Pôles d'Inclusion et d'Accompagnement Scolaires (PIALS) a considérablement détérioré leurs conditions de travail : changements d'affectation et d'emploi du temps arbitraires et soudains, multiplication des établissements d'intervention, pressions hiérarchiques... Les conséquences sont à la fois désastreuses pour les personnels (épuisement, éccœurnement,

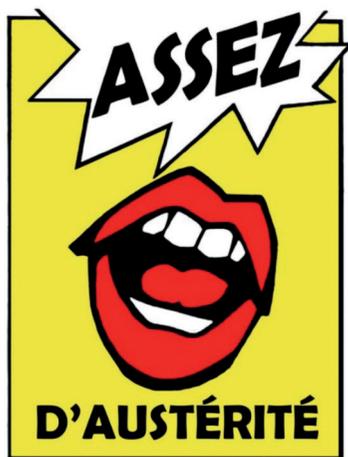
démissions) mais également pour les enfants et adolescents en situation de handicap (non-respect des notifications MDPH, multiplication des accompagnants).

La CGT Educ'action et les AESH réunis en collectif revendiquent :

- L'accès à un véritable statut (titularisation)
- L'abandon des PIALS
- Une revalorisation salariale pour un salaire décent

Le combat n'est pas terminé, les différentes mobilisations prennent de l'ampleur au fil du temps, c'est bel et bien par la mobilisation de toutes et de tous que ces personnels pourront conquérir de réelles avancées au travail.

POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !



Augmentez les salaires ! 

Pour le patronat, ce n'est JAMAIS le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont aux verts. En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires...

Résultat : l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse a même stimulé l'économie et l'emploi.

Aujourd'hui, l'argument de la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle engendre est rattrapé par une courbe de croissance encourageante. Elle devrait atteindre 6 % selon les estimations

de l'INSEE. Et si de nombreuses entreprises ont été fragilisées par la crise, elles se portent globalement plutôt mieux. Quant aux entreprises du CAC 40, elles ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits au premier semestre. C'est 41 % de plus que lors de la même période en 2019. Ces signaux encourageants doivent se répercuter sur les salaires.

Pour l'instant, dans les entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires progresser en 2020, les actionnaires sont passés avant les revalorisations salariales. La direction d'Amazon France, dont le chiffre d'affaires européen a bondi de 38 % l'an dernier, a accordé seulement 2 % d'augmentation générale de salaire (tout en diminuant le montant des primes). Quant au groupe Carrefour, il a plafonné ses propositions d'augmentation générale à 0,5 % alors qu'il avait enregistré ses « meilleurs résultats » depuis 20 ans.

Même le gouvernement ne donne pas le bon exemple. Le refus d'augmenter véritablement le SMIC témoigne de l'absence de volonté gouvernementale et du mépris vis-à-vis des travailleurs dits de la deuxième ligne. Coté services publics, le gouvernement concède ici ou là quelques revalorisations pour les fonctionnaires, mais le point d'indice, lui, est toujours gelé.

Mais la soif de justice sociale qui s'est exprimée ces dernières années, n'a pas disparu avec la crise sanitaire.

À l'heure de l'annonce de la fin du « quoi qu'il en coûte », une hausse des salaires remplirait mécaniquement, via la fiscalité et les cotisations, les caisses de l'État et la protection sociale. Déjà, certains pays ont donné le feu vert à des hausses de salaires en créant un salaire minimum comme aux États-Unis ou en le revalorisant, comme en Espagne (+22%), en Nouvelle-Zélande (+7%), en Slovaquie (+11,5%) et même au Royaume-Uni (+6%) !

Pour la CGT augmenter les salaires, c'est l'augmentation du salaire brut ! Et non comme le proposent certains qui ont trouvé la formule magique pour augmenter le salaire net sans toucher au brut... en supprimant les cotisations sociales.

La formule n'est pas nouvelle mais ce tour de passe-passe « populaire » affaibli les garanties sociales et plus globalement, le système solidaire de protection sociale.

Depuis 30 ans, la multiplication des dispositifs d'exonérations de cotisations assèche les recettes de la protection sociale et se traduit par un recul des droits : baisse des remboursements des frais de santé par l'assurance maladie ou des droits futurs à la retraite...

Le remplacement des cotisations vers l'impôt fait basculer la protection sociale d'un système solidaire (où chacun participe selon ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins), à un système d'assistance minimal, financé par l'Etat qui pousse, ceux qui en ont les moyens, à se tourner vers un système assurantiel privé.

La cotisation est donc le pilier du financement du système de protection sociale français. La CGT demande l'arrêt des exonérations de cotisations et propose une réforme ambitieuse du financement du système visant à remettre le travail et l'emploi au cœur du modèle productif de l'économie française.

Pour déconstruire les idées reçues sur les salaires, la CGT met à disposition des syndicats des outils. Ils sont des points d'appui pour aller à la rencontre des salarié.es et pour faire grandir le rapport de forces sur la question des hausses de salaires...

La Journée d'étude du 9 novembre dernier sur les « salaires » organisée par l'Union Départementale et qui a réuni une trentaine de participants a permis de déconstruire les idées reçues et à démontrer qu'une hausse de salaires... "c'est possible"

D'ailleurs les salarié.es ne s'y trompent pas ; partout sur le territoire national des mobilisations ont lieu, dont beaucoup sont couronnées de succès. En Lot et Garonne, après la mobilisation de plus de 200 salarié.es de l'ALGEEI le 30 novembre, celle des professionnel.es de l'action sociale le 7 décembre, les salarié.es des organismes sociaux (CPAM, CARSAT...) étaient en grève le 13 décembre.



LES INFOS DU CHICMT

La fonction publique hospitalière n'est plus aussi attractive !

Il manque cruellement de médecins toutes spécialités confondues.

Aux urgences du Centre Hospitalier Intercommunal Marmande Tonneins où 11 postes de médecins sont vacants, une procédure dégradée a été mise en place cet été. A partir de 18h30 et jusqu'à 8h30, l'accueil aux urgences devait impérativement passer par un appel au centre 15 qui orientait le patient vers la prise en charge adaptée (urgences ou médecin traitant).

L'ARS ayant stoppé net ce dispositif temporaire, le chef de service a démissionné pour alerter sur les enjeux en cours : services rendus à la population du territoire, mise en péril du maintien des urgences.

Après des semaines de « ping-pong », le projet expérimental de procédure dégradée semble envisageable par l'ARS, sous son contrôle.

Un projet de maison médicale, attenante à l'hôpital, gérée par les médecins libéraux, en collaboration avec le CHICMT, est envisagé.

Sous l'impulsion du collectif de défense des urgences du CHICMT, une mobilisation citoyenne hebdomadaire a permis d'alerter et de mobiliser les usagers, qui ont rejoint dans la lutte, les agents de l'établissement.

La pénurie médicale, la dégradation des conditions de travail des agents, le contexte de restriction budgétaire, ont des conséquences délétères pour les usagers comme pour les salarié.es. La Covid n'a fait que mettre en exergue cette crise pré existante.

Le bureau du syndicat CGT CHICMT

L'UNION DÉPARTEMENTALE A ADHÉRÉ À VISA



Mais qu'est-ce que VISA ?
VISA Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes

Les syndicalistes ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le fascisme. Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA) est une association composée de plus de 100 structures

syndicales. Depuis 1996, VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite, et plus particulièrement du RN, sur le terrain social.

VISA se veut un outil unitaire d'information, de formation, de réflexion et d'action pour toutes les forces syndicales qui souhaitent lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

VISA publie régulièrement des articles et dossiers sur son site internet et édite des livres et brochures.

L'extrême-droite, avance masquée dans le monde du travail. L'arrivée de Marine Le Pen à la tête du FN/ RN a marqué une stratégie opportuniste

de dédramatisation et de séduction du monde du travail dans un seul but : la conquête du pouvoir. Cette stratégie classique des fascistes s'appuie également sur le désespoir suscité par une situation sociale et économique désastreuse avec un pouvoir politique qui ne fait que lui donner du grain à moudre par ses lois réactionnaires et répressives. Mais ne nous y trompons pas, l'extrême-droite est l'ennemi mortel des travailleuses et travailleurs !

Depuis quelques années, l'activité de VISA se décline par la création d'antennes locales dans plusieurs départements.

La CE de l'UD a donc décidé le 3 novembre dernier d'adhérer à VISA.

Au-delà d'un plan d'action syndical engagé par la CE de l'UD via son groupe de travail contre les idées d'extrême droite et le racisme, pour la CGT 47, c'est une des réponses que nous pouvons avoir face à l'extrême droite et à sa montée : l'unité du monde du travail, des syndicats qui s'associent de façon durable et partout sur le territoire. Les syndicalistes ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le fascisme !

**DÉMASQUER ET COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
UNE LUTTE SYNDICALE À PART ENTIÈRE**

NON À LA MISE À MORT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C'est une nouvelle provocation du gouvernement contre les fonctionnaires territoriaux, une nouvelle menace contre le service public et notre Statut. Le gouvernement entend aligner à la hausse le temps de travail des fonctionnaires et rendre les 1607 heures annuelles obligatoires dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique.

Une fois de plus, on entend dire que les fonctionnaires ne travaillent pas assez ! À eux aussi on dira bientôt qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un « vrai » travail ?

Le gouvernement avance que le passage aux 1607 heures permettrait « de dégager » 32 000 équivalents temps plein. Ces mesures, tout le monde le sait, n'ont jamais favorisé les recrutements.

Travailler plus avec un effectif moindre, cela revient à aggraver les conditions de travail, à flexibiliser le personnel et dégrader la qualité du service public.

Être flexible et polyvalent, sous pression managériale et sous contrôle permanent, est-ce cela que nous réserve la future réforme de la fonction publique ?

Actuellement, le seuil de 1607 heures est un maximum et de nombreuses collectivités ont un régime plus favorable, négocié avec les organisations syndicales. La CGT considère que ces régimes doivent être conservés, car la réduction du temps de travail va dans le sens du progrès. Ces régimes permettent aussi de prendre en compte les sujétions particulières auxquelles sont confrontés de nombreux agents : travail en soirée, travail de nuit, astreintes.

Passer d'un seuil maximum à un niveau obligatoire ouvre par ailleurs la porte à toutes les dérogations possibles par en haut. Alors que le pays compte des millions de chômeurs, et que les conditions de travail de celles et ceux qui ont un emploi se dégradent, allonger le temps de travail est une absurdité.

L'objectif de cette mesure est motivé par la réduction de 70000 postes d'agents territoriaux. Pourquoi ? Pour améliorer le service public ? Pour établir une équité avec des salariés qui travailleraient plus ? Non, il s'agit de remettre en cause le statut, de flexibiliser pour mettre en place les préconisations du Plan Action Publique 2022, plan de privatisation et de démantèlement des services publics pour répondre à l'appétit de financiers sans limites, des grands groupes industriels qui veulent récupérer des parts de marché qui leur échappent encore. Il s'agit aussi de financer les baisses d'impôts des plus riches, notamment la suppression de l'ISF.

L'augmentation du temps de travail est un levier pour supprimer des postes de fonctionnaires.

D'ores et déjà de nombreuses grèves, certaines victorieuses, se sont heurtées aux volontés locales de remettre en cause les accords sur le temps de travail.

À la veille des élections professionnelles dans la Fonction publique, la construction du rapport de force est plus que jamais nécessaire.

Dans ce contexte, la CGT soutient et encourage toutes les luttes en cours et à venir des territoriaux contre cette nouvelle mesure anti-fonctionnaires, antidémocratique et antisociale, et réaffirme :

- Non à la flexibilité, non aux privatisations des services publics.
- Abandon du rapport du Comité Action publique 2022.
- Aucune augmentation du temps de travail ! Non aux suppressions de postes !
- Oui aux 32 heures, économiquement et socialement nécessaires.

Stéphane MARSAC

CSD 47

CONGRÈS DE L'UNION LOCALE DE MARMANDE

Le congrès de l'UL de Marmande s'est tenu le 29 octobre 2021 à la maison de quartier sur les hauteurs de Magdelaine. 7 syndicats étaient représentés et plus de 20 délégués-es ont répondu présent (Lisi-Creuzet, le CHIC Marmande-Tonneins, finances publiques, multi pro Marmande, fonction publique territoriale, FAPT, retraités multi pros) avec la participation de l'UD 47.

A midi, les délégués-es se sont retrouvés-es autour d'un repas convivial, ce qui aide et participe aussi à la réflexion...

Le document d'orientation a amené rapidement, dès le matin, un débat constructif. Quelle CGT nous faut-il pour répondre aux besoins des salarié.es du Marmandais et dans les entreprises où la CGT est présente avec seulement des élu.es et où elle n'est pas ?

Comment, avec les moyens militants existants et avec peu en temps syndical, pouvons-nous engager ? Et solidairement entre ceux qui en ont un peu plus de droits et moyens par rapport à ceux qui n'en n'ont presque pas ?

Il a été acté par le congrès la nécessité d'organiser une activité de parrainages d'entreprises dans les zones d'activité qui sont des déserts syndicaux CGT et où il y a des syndicats en difficulté et tenir une permanence contact CGT pour les salarié.es. Le document d'orientation a été voté à l'unanimité des délégués-es. Une nouvelle Commission Exécutive a été élue avec un nouveau bureau plein de jeunesse et de dynamisme. David Lavardin a été élu nouveau secrétaire général de l'UL CGT de Marmande.

Le bureau de l'UL CGT Marmande